

Au niveau national

La cellule bâti scolaire du ministère a élaboré des guides à partir de larges concertations afin d'épauler les collectivités territoriales dans ces missions.

Les guides « [bâtir l'école maternelle](#) » et « [bâtir l'école élémentaire](#) » fournissent des préconisations techniques et d'équipement des sanitaires, des recommandations de dimensionnement, des propositions pour leur aménagement et leur articulation avec les salles de classe afin notamment de faciliter l'accessibilité toute la journée, la circulation des élèves, l'entretien et la surveillance par les adultes.

Ces publications sont disponibles sur le site internet www.batiscolaire.education.gouv.fr.

Le règlement intérieur de l'école

Il rappelle les droits et obligations qui s'imposent à tous les membres de la communauté éducative, précise les règles d'hygiène et de sécurité enseignées aux élèves, qu'ils doivent pratiquer à l'intérieur de l'école.

Voté en conseil d'école, il peut définir les modalités d'utilisation des sanitaires.

En direction des élèves,

L'acquisition de savoirs et savoir-faire en matière de santé et d'hygiène s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé et s'appuie sur les programmes scolaires.

En cycle 1, dans le domaine « explorer le monde » et la partie « explorer le monde du vivant, des objets et de la matière », la rubrique « connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine » y est dédiée.

Au cours du cycle 4, en sciences de la vie et de la terre (SVT), les élèves apprennent à relier le monde microbien de l'organisme à son fonctionnement en travaillant sur les mesures d'hygiène.

Le « vivre ensemble »

En outre, la notion de respect des autres s'impose, que ce soit en direction des agents d'entretien ou entre élèves.

Cette notion de respect s'inscrit notamment dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et dans le programme de l'enseignement moral et civique.

- [circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques](#)
- [Question écrite de Joëlle Mélin, n°10152, JO de l'Assemblée nationale du 24 octobre.](#)

À propos des sanitaires : un exemple à suivre.

Depuis des décennies le problème d'entretien des sanitaires est encore trop présent dans nombre d'écoles de notre département.

Les alertes des parents lors des conseils d'école, puis les constats des DDEN transmis auprès des municipalités ont été trop souvent traités plusieurs semaines après leurs signalements quand ils n'ont pas été ignorés pendant plusieurs mois.

Rappelons que l'hygiène et la sécurité font partie des constats qui doivent figurer dans le rapport officiel de visite, transmis avec les remarques du DDEN aux autorités administratives, à l'IEN de circonscription et au Président de la Délégation départementale.

Dans les cas extrêmes, il peut être utile de solliciter le Maire ou son adjoint pour lui faire constater de visu la situation.

Ce problème, bien que général, se règle localement, commune par commune, sa résolution met en valeur la fonction et le rôle de terrain du DDEN.

Transformer un constat en projet civique et citoyen.

Faire prendre conscience d'un problème de vie en collectivité, tout en responsabilisant les citoyens en devenir que sont les élèves a été l'heureuse initiative d'une équipe enseignante d'une école de notre département.

Un questionnaire a été distribué aux 165 élèves de l'école élémentaire pour connaître ce qui leur était incommodant dans les toilettes de l'école et qu'elles étaient leurs propositions d'améliorations.

Avec un taux de 100% de participation :

- 2 élèves se sont trouvés satisfaits
- 54 (32%) ont répondu « ça va mais parfois c'est sale ».
- 109 (66%) considèrent que c'est très sale.

Le constat général est le suivant :

- Toilettes sales : 97,2%
- Mauvaises odeurs : 93,5%
- Manque de papier : 74,3%
- Peur d'être enfermés : 44,9%
- Peur d'être regardés : 44%
- Mauvaises fermetures des portes : 42,2%
- Pas d'adultes pour surveiller : 27,5%
- Trop d'enfants en même temps : 23,8%

Certains élèves signalent des chasses d'eau non tirées, trop de bruit, des mictions sur le sol, expriment la peur d'être coincés, constatent des toilettes bouchées, ont peur d'être suivis, soulignent le manque de porte pour les garçons, l'émergence d'une peur communicative (dame blanche imaginaire).

Proposition des élèves :

- Désodorisant 48 %
- Nettoyer plus souvent : 42 %
- Vérifier le papier plus souvent : 21 %
- Changer les portes/verrous : 15 %
- Inciter les enfants à tirer la chasse d'eau : 14 %
- Avoir un adulte surveillant et/ou des élèves surveillant : 10 %
- Repeindre/rénover : 13 %
- Robinets moins forts : 9 %
- Définir un nombre d'enfants maximum : 8 %
- Améliorer l'éclairage : 4 %
- Installer des brosses de toilette : 4 %
- Changer les cuvettes : 2 %
- Mettre un distributeur de savon : 2 %

L'agrandissement des cabines, l'installation d'un séchoir à mains et un affichage rappelant les règles d'utilisation des WC ont été également soulevés.

Auprès de la mairie, le DDEN de l'école appuie les demandes de travaux et/ou les améliorations à apporter pour résoudre cette situation.

A partir de cette prise de conscience collective des élèves, l'équipe pédagogique continuera son travail de transmission des valeurs civiques.